

**LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT PAOLI-CALMETTES**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> février 2023 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n°2012-7 relative à l'unité mixte de recherche U1068;

Vu la décision Inserm n°2016-266 relative à l'unité mixte de recherche U1068;

Vu la décision Inserm n°2018-28 relative à l'unité mixte de recherche U1068;

Vu la décision Inserm n°2023-6 relative à l'unité mixte de recherche U1068;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°2 lors de la session du 19-21 juin 2023 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm lors de la session du 25-27 septembre 2023 ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar des signataire de la présente décision, comme partenaire de l'Unité au sens de l'article 19 du décret n° 83-975 susvisé.

L'unité mixte de recherche objet de la présente décision est référencée par le CNRS UMR7258.

**Décident :**

**Article 1 :** L'unité mixte de recherche U1068 intitulée « Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille » est renouvelée pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028.

**Article 2 :** Monsieur Jean-Paul BORG est renouvelé dans ses fonctions de directeur de cette unité pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028.

**Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT PAOLI-CALMETTES**